



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/des-ong-proposent-leur-evaluation.html>

**Des ONG proposent leur  
évaluation de quatre années  
de fonctionnement des  
maisons de retour. Investissez  
dans cette politique qui a  
démontré son efficacité**

Date de mise en ligne : mardi 2 octobre 2012

- Actualités -

---

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

---

**Neuf organisations publient leur deuxième évaluation des maisons de retour. Il y a quatre ans jour pour jour que la Ministre pour l'Asile et la Migration Annemie Turtelboom a mis un terme à l'enfermement des mineurs d'âge. Depuis lors, ce sont 385 familles, pour un total de 694 enfants, qui ont été arrêtées à la frontière ou qui ont dû quitter la Belgique, et qui ont été placées en unités d'habitation ouverte. Elles y ont reçu un accompagnement sur mesure. 13% d'entre elles ont obtenu le statut de réfugié, et 47% sont retournées. Mais pas moins de 75% des familles accueillies ne sont pas passées à la clandestinité. Leur accompagnement en unités d'habitation ouverte est aussi efficace et moins traumatisante pour les enfants que leur enfermement en centres fermés. Nous encourageons le gouvernement à investir dans les maisons de retour plutôt que de construire des centres fermés pour les familles.**

Dans les maisons de retour, les familles sont accompagnées par des 'coaches'. Malgré des moyens limités, ceux-ci ont fourni du bon travail ces quatre dernières années. Ils aident ainsi les familles dans le processus de deuil qu'implique leur procédure de retour et leur offrent un accompagnement sur mesure. Dans les logements à petite échelle, les familles peuvent vivre en autonomie et préserver le rôle des parents, en sorte d'éviter les souffrances psychologiques rencontrés par les enfants en centres fermés. Cette procédure d'accompagnement est aussi plus durable que lors d'un retour imposé sous plus de contrainte.

Les unités d'habitation ouverte sont un succès. Trois quarts des familles qui y résident restent en contact avec leur coach. Environ 65% d'entre elles y reçoivent une solution, que ce soit sous la forme d'un retour ou de l'octroi d'un statut de séjour. Les maisons de retour sont donc presque aussi efficaces que les centres fermés, tout en évitant un enfermement traumatisant. Le taux de clandestinité reste stable sur ces quatre dernières années, autour des 25%. Cela signifie que 75% des hébergés décide de ne pas s'éclipser. Il appartient aux autorités d'évaluer sérieusement les motifs pour lesquels une famille décide quand même de gagner la clandestinité, en sorte que les accompagnants puissent mieux interagir.

Madame le Secrétaire d'Etat Maggie De Block qualifie les unités d'habitation ouverte d' 'alternative valable pour l'organisation du retour de familles et pour l'accueil de familles à la frontière'. Il est dès lors surprenant que le gouvernement envisage la création d'unités familiales au centre fermé de Steenokkerzeel. Le gouvernement serait mieux inspiré de continuer à investir dans des alternatives comme les maisons de retour que lui recommandent fortement les ONG, et à améliorer encore sa politique :

- ▶ La surcharge des coaches est un problème central, raison pour laquelle de nouvelles habitations et du personnel complémentaire sont nécessaires.
- ▶ Les familles qui ont demandé l'asile à la frontière sont les plus nombreuses. En tant que telles, elles ressortissent de l'accueil régulier de Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, et n'ont pas leur place dans les maisons de retour.
- ▶ L'intérêt de l'enfant est toujours prioritaire : les familles ne doivent jamais être divisées à leur arrestation ou à leur éloignement, et leur détention en centres fermés doit être proscrite.

Le Délégué général aux droits de l'enfant ainsi que le Vlaamse Kinderrechtencommissaris s'associent au présent rapport : 'Il est capital que les ONG suivent la situation précaire d'enfants réfugiés. Nous nous rallions aux recommandations du rapport. Il est nécessaire d'investir dans les maisons de retour. L'enfermement des enfants constitue une violation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

CONTACT PRESSE : KATJA FOURNIER (FR), PLATE-FORME MINEURS EN EXIL, 0479/83 53 68 KATHELIJNE HOUBEN (NL), VLUCHTELINGENWERK VLAANDEREN, 0496/52 44 28